

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.
√ GENERALE
A/C.5/32/71
5 décembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 57 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES
AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION DES TERRITOIRES OCCUPES

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié
sous la cote A/SPC/32/L.17

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du
règlement intérieur

1. A sa 36ème séance, le 29 novembre 1977, la Commission politique spéciale a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/32/L.17.
2. Aux termes du paragraphe 9 du projet de résolution, l'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/31/284), prierait le Comité spécial, en attendant la fin prochaine de l'occupation israélienne, de continuer à enquêter sur les politiques et pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, de procéder, selon qu'il conviendrait, à des consultations avec le Comité international de la Croix-Rouge pour assurer la sauvegarde du bien-être et des droits de l'homme de la population des territoires occupés, et de faire rapport au Secrétaire général le plus tôt possible et, par la suite, chaque fois que le besoin s'en ferait sentir.
3. Aux termes du paragraphe 10, l'Assemblée générale prierait le Comité "de continuer à enquêter sur le traitement des civils détenus dans les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, et de présenter au Secrétaire général un rapport spécial à ce sujet aussitôt que possible, et, par la suite, chaque fois que cela sera nécessaire".
4. Aux termes du paragraphe 11 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général :

"a) De mettre à la disposition du Comité spécial tous les moyens nécessaires pour enquêter sur les politiques et pratiques israéliennes dont il est question dans la présente résolution, y compris ceux dont il aura besoin pour se rendre dans les territoires occupés;

b) De continuer à fournir le personnel supplémentaire qui pourra être nécessaire pour aider le Comité spécial dans l'accomplissement de ses tâches;

c) D'assurer la plus large diffusion aux rapports du Comité spécial et aux renseignements concernant ses activités et ses conclusions par tous les moyens dont il pourra disposer par l'intermédiaire du Service de l'information du Secrétariat et, si nécessaire, de réimprimer les rapports du Comité spécial qui sont épuisés;

d) De faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-troisième session, sur les tâches qui lui sont confiées aux termes du présent paragraphe."

5. Pour calculer le montant estimatif des dépenses du Comité spécial pour la prochaine période biennale, les hypothèses suivantes ont été formulées, compte tenu des indications fournies par le Comité spécial selon lesquelles ses activités continueraient à se dérouler en 1978 conformément au programme de travail suivi par le Comité depuis 1970.

a) Le Comité spécial se réunirait à Genève au début de 1978, pendant dix jours ouvrables environ, en vue de poursuivre l'étude et l'analyse des témoignages, des documents et autres éléments d'information qu'il a reçus. Lors de cette réunion, le Comité spécial examinerait l'évolution de la situation dans les territoires occupés, recevrait le cas échéant de nouvelles plaintes et de nouveaux témoignages concernant des violations des droits de l'homme et commencerait l'étude des faits nouveaux pertinents qui auraient pu intervenir;

b) Au cours de l'été 1978, le Comité spécial se réunirait à Genève pendant environ 10 jours ouvrables en vue de poursuivre l'étude et l'analyse des nouveaux témoignages, de recevoir, le cas échéant, de nouvelles plaintes et de nouveaux témoignages concernant des violations des droits de l'homme et de commencer à rédiger son projet de rapport;

c) Pendant la deuxième quinzaine du mois de septembre 1978, le Comité spécial se réunirait au Siège pendant dix jours ouvrables environ afin de terminer et d'adopter son rapport, qui devrait comprendre une centaine de pages en anglais. Si, comme par le passé, le Secrétaire général publie ce rapport en tant que document de l'Assemblée générale, celui-ci devra être traduit et reproduit dans toutes les autres langues officielles;

d) Des services d'interprétation d'anglais en français et inversement seraient nécessaires pour les réunions qui auront lieu au Siège ou à Genève; les documents établis à l'intention du Comité spécial seront rédigés en anglais et devront être traduits en français;

e) Un membre du Comité spécial serait en poste à Colombo (Sri Lanka), un autre à Dakar (Sénégal) et un autre à Ljubljana (Yougoslavie);

/...

f) Il est à prévoir que le Comité spécial aura besoin de renseignements de dernière heure sur l'évolution de la situation dans la région du Moyen-Orient et qu'à cette fin, il sera nécessaire de dépouiller au jour le jour les journaux publiés dans la région, en vue de relever les informations intéressant les travaux du Comité spécial; les articles publiés en arabe et en hébreu qui présenteront de l'intérêt devront être traduits en anglais et en français; de plus, le Comité spécial entendra des dépositions de témoins;

g) Il est prévu que le Comité spécial, avant de se rendre en mission sur le terrain en Europe et au Moyen-Orient, analysera l'évolution de la situation dans les territoires occupés et décidera si, à son avis, une telle mission est nécessaire. S'il décide que tel est le cas, la mission aurait probablement lieu à la fin du printemps ou au début de l'été 1978 et ne durerait pas plus de 21 jours. Au lieu d'effectuer ladite mission, le Comité spécial pourrait inviter des témoins à se rendre à Genève ou à New York en vue de fournir au Comité des renseignements ayant trait à son mandat;

h) Au cours de la mission sur le terrain, le Comité spécial entendrait des dépositions et recueillerait des déclarations écrites de témoins: il faudrait pour cela que le Comité insère des annonces payantes dans les journaux en vue d'informer les témoins éventuels des auditions auxquelles il compte procéder; il est possible que certains témoins aient besoin d'une aide financière pour se rendre à l'endroit où se tiendra la réunion du Comité afin de faire leur déposition;

i) Pour la mission du Comité spécial sur le terrain, il faudrait prévoir des services d'interprétation à partir de l'anglais, du français, de l'arabe et de l'hébreu et vers ces langues. Il ne serait pas établi de comptes rendus analytiques; les dépositions orales des témoins seraient enregistrées sur bande magnétique et transcrites à Genève 1/ et les dépositions écrites seraient traduites de l'arabe ou de l'hébreu en anglais et en français; le compte rendu des dépositions orales et écrites des témoins devrait représenter environ 2 000 pages en anglais et devrait être traduit en français.

6. En application de l'alinéa b) du paragraphe 11 du dispositif, aux termes duquel le Secrétaire général est prié de continuer à fournir le personnel supplémentaire qui pourra être nécessaire pour aider le Comité spécial dans l'accomplissement de ses tâches, le Secrétaire général propose que soient renouvelés pour un an les fonds qui ont été mis à la disposition de la Division des droits de l'homme pour lui permettre de maintenir à son tableau d'effectifs un administrateur adjoint supplémentaire et un secrétaire, recrutés à titre temporaire, pour aider le Comité spécial à indexer les transcriptions des dépositions qu'il ne cesse de recevoir et à en établir des résumés mensuels. Pour que le Comité spécial dispose de renseignements

1/ Si la mission a lieu avant le mois de mai 1978, la transcription sera effectuée au coût estimatif de 4 400 dollars pour 2 000 pages environ en anglais. Ce montant sera toutefois compensé en partie par une économie due à des modifications possibles dans la composition des équipes, comme il est expliqué dans la note 2.

de dernière heure sur l'évolution de la situation dans la région du Moyen-Orient, il sera nécessaire de dépouiller au jour le jour les journaux publiés dans la région, en vue de relever les informations intéressant les travaux du Comité spécial; les articles publiés en arabe et en hébreu qui présenteront de l'intérêt devront être traduits en anglais et en français. En outre, le Comité dispose maintenant du texte complet de tous les arrêtés et de toutes les proclamations militaires publiés par les autorités israéliennes. Pour que ces informations puissent être utilisées par le Comité, il faudra qu'elles soient traduites de l'hébreu vers l'anglais et le français. Etant donné l'augmentation du volume d'informations que recevra le Comité, tant en arabe qu'en hébreu, et compte tenu du fait que ces informations devront être traduites en anglais et en français, il faudra faire appel aux services d'un traducteur hébreu à plein temps. Les traductions de l'arabe vers l'anglais et le français continueront d'être faites à l'aide des ressources existantes.

7. La demande adressée au Secrétaire général à l'alinéa c) du paragraphe 11 du dispositif du projet de résolution, à savoir, assurer la plus large diffusion au rapport du Comité spécial par tous les moyens dont il pourra disposer par l'intermédiaire du Service de l'information, pourra être satisfaite à l'aide des fonds déjà disponibles.

8. Sur la base des hypothèses susmentionnées, les incidences financières du projet de résolution peuvent être estimées comme il est indiqué ci-après :

Chapitre 18

Droits de l'homme
(dollars)

I. <u>Réunion à Genève au début de 1978 (deux semaines)</u>		
Frais de voyage et indemnité de subsistance de 3 membres :		
Frais de voyage (1ère classe)		4 400
Indemnité de subsistance		<u>2 500</u>
Total partiel I		<u>6 900</u>
II. <u>Réunion à Genève, été 1978 (deux semaines)</u>		
a) Frais de voyage et indemnité de subsistance de 3 membres :		
Frais de voyage (1ère classe)		4 400
Indemnité de subsistance		<u>2 500</u>
Total partiel II		<u>6 900</u>
III. <u>Mission sur le terrain en Europe et au Moyen-Orient à la fin du printemps ou au début de l'été 1978 (21 jours environ) - Genève/Londres/Région du Moyen-Orient/Genève 2/</u>		
a) Frais de voyage et indemnité de subsistance de 3 membres :		
i) Frais de voyage (1ère classe)		7 000
ii) Indemnité de subsistance		<u>4 900</u>
Total partiel a)		<u>11 900</u>
b) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel organique et administratif ci-après		
Secrétaire principal	1	
Secrétaire adjoint	1	
Fonctionnaire d'adminis- tration et des finances		
Fonctionnaire de l'infor- mation	1	
	<u>1</u>	
	4	

2/ Si le Comité jugeait utile d'entreprendre sa mission après le mois de mai 1978, il faudrait établir également des minutes des dépositions des témoins, car le délai disponible pour la transcription des dépositions se trouverait réduit; en conséquence, il serait nécessaire d'établir le projet de rapport sur la base des minutes rédigées sur place, outre les enregistrements sur bande magnétique. Dans ce cas, le personnel comprendrait quatre rédacteurs de comptes rendus analytiques et deux secrétaires, au lieu des deux sténographes-rédacteurs de séance. /...

Chapitre 18

Droits de l'homme
(dollars)

i) Frais de voyage	5 500	
ii) Indemnité de subsistance	<u>4 200</u>	
Total partiel b)	<u>9 700</u>	
c) Frais généraux de fonctionnement		9 400
i) Location de la salle de conférence et de locaux à usage de bureau		
ii) Transports locaux		
iii) Communications		
Télégrammes administratifs, téléphones, etc.		
Télégrammes de presse		
iv) Fret aérien (matériel de sonorisation, bandes magnétiques, etc.)		
v) Dépenses diverses et imprévues (frais de voyage et indemnité de subsistance des témoins, annonces dans les journaux, etc.)		
Total partiel c)	<u>9 400</u>	
Total partiel III		<u>31 000</u>
IV. <u>Réunion au Siège, septembre 1978 (10 jours ouvrables)</u>		
a) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres <u>3/</u>		
i) Frais de voyage	7 600	
ii) Indemnité de subsistance	<u>2 000</u>	
Total partiel a)	<u>9 600</u>	

3/ Si le Comité spécial charge l'un de ses membres d'assister aux séances de l'Assemblée générale et de participer à l'examen du rapport du Comité spécial, il faudrait prévoir le paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance du membre en question, qui pourraient être financés soit grâce aux fonds éventuellement économisés par le Comité, soit grâce à des fonds qui seraient demandés à l'occasion de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979.

/...

Chapitre 18

Droits de l'homme
(dollars)

b) Frais de voyage et indemnité de subsistance de 2 fonctionnaires de la Division des droits de l'homme		
i) Frais de voyage	2 200	
ii) Indemnité de subsistance	<u>1 100</u>	
Total partiel b)	<u>3 300</u>	
Total partiel IV		<u>12 900</u>

V. Personnel supplémentaire

i) Personnel temporaire pour indexer et résumer les transcriptions de dépositions (fonctionnaire P-2)	24 800	
ii) Personnel de secrétariat et heures supplémentaires nécessaires pour assurer le service du Comité spécial (1 G-4)	17 800	
iii) Personnel temporaire pour traduire des articles de journaux, des rapports, des témoignages écrits et des transcriptions de l'hébreu vers l'anglais et le français; ainsi que des arrêtés et des proclamations militaires de l'hébreu vers l'anglais et le français (P-3)	30 500	
iv) Dépenses de fonctionnement (abonnement à des quotidiens et périodiques, achat de publications, services spéciaux de cartographie, matériel, etc.)	<u>5 000</u>	
Total partiel V		<u>78 100</u>

/...

Chapitre 18
Droits de l'homme
(dollars)

RECAPITULATION

I.	Réunion à Genève, début 1978	6 900
II.	Réunion à Genève, été 1978	6 900
III.	Mission sur le terrain en Europe et au Moyen-Orient à la fin du printemps ou au début de l'été 1978	31 000
IV.	Réunion à New York en septembre 1978	12 900
V.	Personnel temporaire pour le service du Comité spécial	<u>78 100</u>
	Dépenses totales au titre du chapitre 18	<u><u>135 800</u></u>

9. En conséquence, au cas où l'Assemblée générale approuverait le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/32/L.17, et dans l'hypothèse où le Comité spécial exécuterait en 1978 un programme de travail semblable à celui qu'il a exécuté en 1977, y compris en ce qui concerne les missions sur le terrain, il faudrait ouvrir un crédit de 135 800 dollars au chapitre 18 du projet de budget-programme pour 1978-1979 afin de financer les dépenses générales afférentes à l'exécution du programme de travail de la Commission politique spéciale. En outre, il faudrait ouvrir un crédit de 29 800 dollars au chapitre 25, au titre des contributions du personnel, qui serait compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes.

10. De plus, les dépenses potentielles au titre des services de conférence (chapitre 23) s'élèveraient à 360 762,5 dollars. Le montant effectif de ces dépenses, pour lesquelles un crédit supplémentaire pourra être demandé, le cas échéant, en temps utile, sera déterminé lorsque le Comité des conférences aura examiné et adopté le programme de travail du Département des conférences pour l'exercice biennal 1978-1979; il sera alors possible de déterminer dans quelle mesure ces dépenses pourront être absorbées dans les limites des ressources existantes. La ventilation des dépenses au titre des services de conférence s'établit comme suit :

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Total chapitre 23 Services de conférences 1978</u>
I. <u>Réunion à Genève, début 1978 (2 semaines)</u>				
<u>Interprétation - A, F</u>				
Traitements	6	14	141,1	11 852,4
<u>Comptes rendus sténographiques</u>				
Transcripteurs d'enregistrements sonores/dactylographes	9	14	59,7	7 522,2
Révision	2	14	137	3 836
Assembleur	1	14	37,1	519,4
Frais de voyage	11			2 526,7

/...

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Total chapitre 23 Service de conférences 1978</u>
<u>Documentation à établir avant la session (133 pages - A, F)</u>				
Traitements				
Traduction	6	7	121,5	5 103
Révision	3	7	137	2 877
Dactylographie	9	7	53,5	3 370,5
Frais de voyage	18			4 134,6
<u>Documentation à établir pendant la session (10 pages - A, F)</u>				
Traitements				
Traduction/révision	1	14	137	1 918
Dactylographie	2	14	53,5	1 498
<u>Documentation à établir après la session (450 pages - A, F)</u>				
Traitements				
Traduction	6	21	121,5	15 309
Révision	3	21	137	8 631
Dactylographie	9	21	53,5	10 111,5
<u>Distribution</u>				1 504,6
<u>Reproduction</u>				422,4
<u>Autre personnel de conférence</u>				
Préposé aux salles de conférence	1	14	41,2	576,8
Techniciens du son	2	14	41,2	1 153,8
Total partiel I				82 596,9

Total chapitre 23
 Service de
 conférences
 1978

Nombre de
fonctionnaires Nombre
de jours Taux
journalier

II. Réunion à Genève,
été 1978 (2 semaines)

Comme pour la partie I ci-dessus : 82 596,9 dollars

III. Mission sur le terrain,
été 1978 (3 semaines)

Interprétation -
 A, Ar, F

Traitements

Interprètes	4	21	141,1	11 852,4
Sténographes- rédacteurs de séance	2 (ou 4 rédacteurs de comptes rendus analytiques <u>4/</u>)	21	137	5 754
Traducteurs	2	21	121,5	5 103
Dactylographie	2 (ou 4) <u>4/</u>	21	53,5	2 247
Technicien du son	1	21	41,2	865,2
Frais de voyage du personnel				17 875
Indemnité de subsistance				13 530
Total partiel III				57 226,6

4/ Si le Comité jugeait utile d'effectuer sa mission après le mois de mai 1978, il faudrait établir également des minutes des dépositions des témoins, car le délai disponible pour la transcription des dépositions se trouverait réduit; en conséquence, il serait nécessaire d'établir le projet de rapport sur la base des minutes rédigées sur place, outre les enregistrements sur bande magnétique. Dans ce cas, le personnel comprendrait quatre rédacteurs de comptes rendus analytiques et deux secrétaires, au lieu des deux sténographes-rédacteurs de séance.

/...

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Total chapitre 23 Service de conférences 1978</u>
IV. <u>Réunion à New York, septembre 1978</u> (2 semaines)				
<u>Interprétation - A, F</u>				
Traitements	6	14	169,1	14 204,4
Frais de voyage	6			6 690,6
<u>Documentation à établir avant la session (Genève)</u> (133 pages - A, F)				
Traitements				
Traduction	6	7	129,5	5 439
Révision	3	7	137,5	2 887,5
Dactylographie	6 non locaux	7	49,4	2 074,8
	3 locaux	5	31,5	472,5
Frais de voyage	15			16 726,5
<u>Documentation à établir pendant la session (New York)</u> (10 pages - A, F)				
Traitements				
Traduction/révision	1	14	137,5	1 925
Dactylographie	1 non local	14	49,4	691,6
	1 local	12	31,5	378
<u>Documentation à établir après la session (New York)</u> (120 pages - A, F)				
Traitements				
Traduction	6	6	129,5	4 662
Révision	3	6	137,5	2 475
Dactylographie	6 non locaux	6	49,4	1 778,4
	3 locaux	4	31,5	378

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Total chapitre 23 Service de conférences 1978</u>
<u>Comptes rendus sténographiques (New York) - A, F</u>				
Traitements				
Sténographes- rédacteurs de séance	16	14	129,2	28 940,8
Révision	2	14	137,5	3 850
Dactylographie	9 non locaux	14	49,4	6 224,4
	9 locaux	12	31,5	3 402
Frais de voyage	21			23 417,1
<u>Reproduction</u>				
<u>Distribution</u>				
				10 568
<u>Autre personnel de conférence</u>				
				274,5
Fonctionnaire des conférences	1	14	31,5	441
Commis aux documents	1	14	31,5	441
Total partiel IV				138 342,1
Total général, chapitre 23 - Service de conférences :				360 762,5
